

Pollution aux métaux lourds dans le Gard : des riverains contaminés au tribunal ce mardi

Publié le 24/11/2020 à 10:17 , mis à jour à 10:20



MM. Bourgeat (au fond) et Gomes (à droite), en 2017. AD. B.

Plusieurs victimes de la pollution des anciennes mines veulent réparation.

Il ne se rendra pas à Nîmes ce mardi. Malade, fatigué, Michel Bourgeat, 84 ans, ne s'en sent pas la force. Mais il fonde, pour autant, énormément d'espoir dans l'examen, au tribunal administratif, de sa requête. Plus encore, d'ailleurs, depuis que la procédure pénale, avec pas moins de 55 plaignants, a été classée sans suite.

" Je ne suis pas un assassin ! "

Michel Bourgeat, qui vit dans une maison, à Tornac, en contrebas de Saint-Félix-de-Pallières, située sur un terrain fortement pollué aux métaux lourds, et dont les prises de sang ont révélé la présence en forte quantité d'arsenic et de plomb (respectivement 81,64 microgrammes d'arsenic par gramme de créatinine et 48 µg de plomb par litre de sang), fait partie des quelques riverains à avoir saisi le tribunal administratif dans le cadre du vaste scandale de pollution des anciennes mines de Vieille Montagne.

Qu'espère-il ? "Je souhaite être indemnisé et exproprié, bien sûr. Chez moi, c'est très pollué. Dans les premières études qui ont été faites, il y a eu beaucoup d'erreurs. J'ai 85 ans bientôt, je veux partir. Et je ne veux pas vendre à un particulier ! L'autre jour, quelqu'un m'a proposé d'acheter ma

maison. Il avait une fille d'une dizaine d'années. Je lui ai dit que je ne vendais pas. Je ne suis pas un assassin ! On doit m'exproprier."

Le tableau clinique de la famille Bourgeat est dramatique. À l'heure où on parle d'écocide, il faut trouver des solutions

Michel Bourgeat est défendu par l'avocat nîmois Charles Fontaine, qui s'occupe également de Manuel Gomes, dont la maison, toujours à Tornac, se trouvait sur une ancienne laverie de minerai.

"Pour M. Gomes, on a trouvé des solutions, explique Me Fontaine. La mairie de Tornac a racheté sa maison ; l'achat a été financé par l'Ademe et il y aura sans doute une destruction dépollution. Sa requête porte, désormais, sur des préjudices annexes, comme des pertes d'exploitation."

"Pour M. Bourgeat, c'est plus compliqué, car la pollution n'est pas la même selon les endroits de son terrain. Sauf que le tableau clinique général de la famille, animaux compris, est, lui, dramatique. On sait qu'on est dans une course à obstacles. On sait que l'état a freiné dans cette affaire, pour ne pas créer un effet domino. On est sur un terrain où le droit n'est pas complètement défini. Et, pourtant, à l'heure où on parle de notion d'écocide, il faut trouver des solutions."

Anduze : arsenic et plomb dans les boues après la crue

L'association pour la dépollution des mines de Vieille Montagne (Adamvm) avait effectué des prélèvements de boues apportées par le Gardon dans les rues d'Anduze, suite à l'épisode cévenol du 19 septembre.

"Nous les avons faits analyser par un laboratoire d'Alès. Les résultats obtenus confirment une présence de pollution. En tirer d'autres conclusions demanderait d'autres analyses."

Ainsi, la teneur en plomb est de "65,4 mg par kilo, en cadmium de 0,8 mg par kilo et en arsenic de 64,6 mg par kilos. La norme étant, en principe, de 10 à 30 mg par kilo pour le plomb dans des sols non contaminés, 0,2 à 0,4 mg par kilo de cadmium dans des sols cultivés et 12 mg par kilo pour l'arsenic", indique l'Adamvm.